

Cunsigliu Ecunomicu Suciale di l'Ambiente e Culturale di Corsica Conseil Economique Social Environnemental et Culturel de Corse



## **AVISU CESEC 2021-69**<sup>1</sup> **AVIS CESEC 2021-69**

**Relatif au** Rilativu à u

## Pacte Régional d'Investissement dans les Compétences (PRIC) Corse 2019-2022, bilan à mi-parcours

Pattu Régiunale d'Investimentu in e Cumpetenze (PRIC) Corsica 2019-2022- bilanciu à menzu andà

**Vu** le Code général des Collectivités territoriales, notamment ses articles L. 4422-34 à L. 4422-37, R.4422-4 à R. 4425-6;

Vistu u Codice generale di e Culletività Territuriale, in particulare i so articuli L. 4422-34 à L. 4422-37, R.4422-4 à R. 4425-6;

Vu la lettre de saisine du 30 novembre 2021 par laquelle Monsieur le Président du Conseil Exécutif de Corse demande l'avis du Conseil Economique Social, Environnemental et Culturel de Corse sur le Pacte Régional d'Investissement dans les Compétences (PRIC) Corse 2019-2022, bilan à mi-parcours;

Vistu a lettera di prisentazione di u 30 di nuvembri di u 2021 di u Sgiò Presidente di u Cunsigliu Esecutivu di Corsica chì dumanda l'avisu di u Cunsigliu Ecunomicu, Sucial, di l'Ambiente è Culturale di Corsica rilativu à u Pattu Régiunale d'Investimentu in e Cumpetenze (PRIC) Corsica 2019-2022- bilanciu à menzu andà;

Votants: 52 NPAV: 0 ABST: 0

Contre: 1 (P. SANTONI)

Pour : 51

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Adopté à la majorité des suffrages exprimés

Après avoir entendu, Madame Andrée GAFFORY, pour la Direction de la Formation tout au long de la vie.

Sur rapport de Marie-Josée SALVATORI, pour la Commission « éducation, formation, jeunesse »;

À nant'à u raportu di Marie-Josée SALVATORI pè a Cummissione « educazione, furmazione, giuventù »

## Le Conseil Economique, Social, Environnemental et Culturel de Corse, Réuni en séance plénière le 13 décembre 2021, à Ajaccio Prononce l'avis suivant

U Cunsigliu Ecunomicu, Sucial, di l'Ambiente e Culturale di Corsica Adunitu in seduta pienaria u 13 di dicembre di u 2021, in Aiacciu Prununzia l'avisu chì seguita

Dans le cadre de la déclinaison du Pacte Régional d'Investissement dans les Compétences (PRIC) et du plan Salvezza e Rilancciu, la Collectivité de Corse et l'état se sont engagés ainsi à investir 52 571 544 € pour la Collectivité de Corse et 28 500 000 € pour l'Etat, sur la durée de la période 2018 - 2022.

La mise en œuvre de ce PRIC a démarré en 2019. Elle s'est poursuivie en 2021 avec le lancement d'un appel à projets pour expérimenter de nouvelles solutions dans la prise en charge de la formation et à former des publics avec des contenus répondant aux nouveaux besoins.

Par avis N° 2021-16 et 2021-53, le CESECC se prononçait favorablement sur le principe de l'appel à projets et prenait acte du rapport présentant les projets retenus dans ce cadre.

Le rapport soumis à l'analyse du CESECC présente le bilan des deux premières années de mise en œuvre du PRIC, une analyse des éléments chiffrés sur les trois premiers trimestres de l'année 2021 ainsi que les perspectives pour 2022 et une éventuelle prolongation du Pacte pour 2023.

Le CESECC apprécie d'être informé, conformément à sa demande, de l'évolution de ce dispositif et de l'utilisation des fonds.

Le CESECC remarque avec satisfaction qu'un certain nombre de préconisations étaient présentes dans son autosaisine : « Les conséquences en Corse de la loi : Pour la liberté de choisir son avenir professionnel, sur la gestion et l'organisation de la formation professionnelle et de l'apprentissage

(2019)»

Le CESECC souhaite qu'une attention toute particulière soit réservée à une analyse des effets du PRIC, en fin de programme, en termes de création et de maintien dans l'emploi dans tous les secteurs concernés par les formations.

Le CESECC prend acte de ce rapport.

La Présidente,

Marie-Jeanne NICOLI

my mini